



Code de déontologie

- **Bien que conscient du rôle** qu'il joue dans le diagnostic médical et de sa responsabilité dans la réalisation technique des actes de biologie, le technologiste biomédical doit s'abstenir de toute interprétation clinique, dans ses relations avec les patients ou les cliniciens. A titre exceptionnel et pour des raisons motivées par l'urgence du diagnostic et la gravité de la pathologie, il pourra enfreindre cette règle après délégation des autorités médicales compétentes et une formation sanitaire complémentaire, notamment lorsqu'une situation économique, géographique ou naturelle particulière crée un contexte sanitaire critique.
- **Le technologiste biomédical est tenu au secret professionnel**, dans les mêmes conditions que tout autre membre de la chaîne de santé et ne peut en être relevé que dans les conditions légales en vigueur dans son pays.
- **Dans l'exercice de sa profession, le technologiste biomédical doit tenir compte des limites de sa compétence** et des moyens mis à sa disposition avant d'accepter la charge d'une fonction.
- **Le technologiste biomédical ne doit en aucun cas modifier ou accepter de modifier les résultats des examens qui lui sont confiés.**
- Il doit également **assurer tous les contrôles indispensables** à la fiabilité des résultats.
- **Le technologiste biomédical ne contribuera pas sciemment à des travaux dont l'objectif irait à l'encontre de la préservation de la santé et de la qualité de la vie de l'homme ou** des recommandations des Comités d'Ethique.
- **Le technologiste biomédical doit contribuer dans la mesure de ses possibilités au perfectionnement des techniques utilisées.**
- **Il doit également prendre une part active à l'évolution de sa profession** par l'intermédiaire d'échanges avec ses collègues nationaux et internationaux et doit, en fonction des moyens qui lui sont offerts, participer à des actions de formations ou d'informations professionnelles.

** Approuvé par 40 pays et présenté à l'Arche de la Défense à Paris officiellement le 04 décembre 1991 au cours d'une cérémonie officielle présidée par les représentants de l'OMS, de l'UNESCO et du Haut Conseil de la Francophonie*